PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

Ouverture de la Séance à 20h30

Le Conseil municipal de Courbeveille, se réunit dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, le jeudi 3 avril, à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël AMBROIS, Maire, sur convocation du 26 mars 2025.

Présents : AMBROIS Jean-Noël, DAVENEL Yannis, DANEELS David, BRETON Robert, BANNIER Géraldine, ESNAULT Angélique, DELAFOSSE Dominique, GAUVIN Mathias, JAMIN BOUHOURS Jérôme, TOURTE Alexandra.

Excusés : DUBOIS Laurent.

Absents : GASPARD François.

Est nommé Secrétaire de Séance : ESNAULT Angélique.

Introduction

Approbation du Procès-Verbal du 27/02/2025

Le procès-verbal du 27/02/2025 est approuvé.

VOTES

Pour : **9**

Contre : **0**

Abstention : **1**

Réservation de la parcelle n°4 du Lotissement du Puits

Monsieur Le Maire informe les élus de la réservation de la dernière parcelle du Lotissement du Puits et demande aux élus de se prononcer sur cette vente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 10 voix pour, le conseil municipal autorise :

- La vente de la parcelle n°4 d'une surface de 730 m², au prix de 45.00 € TTC le m² à Mr PINARDON Yoan et Mme MOREAU Léa
- Le versement du dépôt de garantie de 1 000 €,
- Mr. le Maire ou un adjoint à signer l'acte de cession se rapportant à cette vente.

Participation financière pour l'électricité de l'église à la Paroisse Sainte Famille sur Oudon.

Monsieur Le Maire informe les élus de la demande participation financière de la Paroisse Sainte Famille sur Oudon pour les factures d'électricité de l'église de Courbeveille pour les années 2018 à 2023, à hauteur de 75 % (consommation due pour l'utilisation des cloches soit 2 004.55 X 75 % = 1 503.41 €.

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette demande.

Après délibération et par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention.

Le Conseil Municipal accepte que soit versé à la Paroisse Sainte Famille sur Oudon une participation financière de 1 503,41 €.

Adressage - Validation de noms de lieu-dit

Mr Le Maire présente les nouvelles adresses validées avec La Poste. Après délibération **et par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**, le Conseil Municipal VALIDE les nouveaux libellés de voies comme suit :

Nouvelle adresse	Libellés actuels
740 route du bois	La Grande pièce
44 rue d'Anjou	Le Puits Joli
12 rue des sports	Salle des Loisirs
6 rue des sports	Salle de la Rencontre
2392 route de Laval	Beausoleil (parcelles C1005 - C1006)
17 route de l'Audussière	ZA La Dacerie (parcelle B1510 îlot b)
21 route de l'Audussière	ZA La Dacerie (parcelle B1511 îlot a)

Une demande de dénomination a été faite pour le lieu-dit « Le Pré d'ici ». Les élus se prononceront lors d'une prochaine séance, après vérification de certains points.

Approbation du Compte de Gestion 2024, budget annexe Lotissement du Puits.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Daneels, adjoint délégué aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget annexe de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Puits » dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, qui n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion 2024 du budget annexe

« Lotissement du Puits »

Approbation du Compte de gestion 2024 du budget principal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Daneels, adjoint délégué aux finances, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

APPROUVE le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le receveur, qui n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le compte de gestion 2024 du budget de la commune.

Approbation du Compte Administratif 2024 du Budget annexe « Lotissement du Puits ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 20250404 approuvant le compte de gestion 2024
Les membres du conseil municipal présents prennent connaissance du compte administratif 2024 du budget commune, dressé par Monsieur Jean-Noël AMBROIS, Maire, comprenant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Monsieur Jean-Noël AMBROIS, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.
Le conseil municipal a élu comme président de séance Monsieur David Daneels pour cette délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

CONSTATE l'uniformité avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2024 à savoir :

* Recettes fonctionnement ..... 0.00 €
* Dépenses fonctionnement ..... 0.00 €
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT..... 0.00 €

* Recettes investissement ..... 0.00 €
* Dépenses investissement ..... 0.00 €
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT ..... 0.00 €

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DU PUITS »

Approbation du Compte Administratif 2024, Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 20250405 approuvant le compte de gestion 2024
Les membres du conseil municipal présents prennent connaissance du compte administratif 2024 du budget commune, dressé par Monsieur Jean-Noël AMBROIS, Maire, comprenant le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Monsieur Jean-Noël AMBROIS, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour le vote de cette délibération.
Le conseil municipal a élu comme président de séance Monsieur David Daneels pour cette délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

CONSTATE l'uniformité avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2024 à savoir :

* Recettes fonctionnement ..... 511 340.72 €
* Dépenses fonctionnement ..... 455 550.87 €
RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT.....+ 55 789.85 €

* Recettes investissement ..... 167 326.43 €
* Dépenses investissement ..... 350 852.25 €
RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT..... - 183 525.82€

RESTES A REALISER 2024..... + 45 505.15 €

APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Affectation de résultats au Budget annexe « Lotissement du Puits » 2025.

Vu la délibération 20250404 approuvant le compte de gestion 2024
Vu la délibération 20250406 approuvant le compte administratif 2024

Monsieur Daneels, adjoint délégué aux finances, présente les résultats cumulés du

budget annexe « Lotissement du Puits » qui se présentent ainsi :

CA 2024	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Total
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	0.00	0.00	
Résultat de l'exercice		0.00		0.00	0.00
Résultat reporté Année n-1		+ 0.58		0.00	+ 0.58
Résultat cumulé 2024		+ 0.58		+0.00	+ 0.58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :**

➢ **DECIDE d'affecter le résultat** comme suit :

- Report excédent en fonctionnement (002) : **0.58 €**

Affectation de résultats au Budget principal 2025.

Vu la délibération 20250405 approuvant le compte de gestion 2024
Vu la délibération 20250407 approuvant le compte administratif 2024

Monsieur Daneels, adjoint délégué aux finances, présente les résultats cumulés du budget principal qui se présentent ainsi :

CA 2024	Fonctionnement Dépenses	Fonctionnement Recettes	Investissement Dépenses	Investissement Recettes	Total
Opérations de l'exercice	- 455 550.87	+ 511 340.72	- 350 852.25	+ 167 326.43	
Résultat de l'exercice		+ 55 789.85	- 183 525.82		- 127 735.97
Résultat reporté Année n-1		+ 154 006.26		+ 126 596.08	+ 280 602.34
Résultat cumulé 2024		**+ 209 796.11**	**- 56 929.74**		**+ 152 866.37**
RAR 2024	/	/	- 1 009 533.86	+ 1 055 039.01	+ 45 505.15
Besoin de financement			- 11 424.59		- 11 424.59

Le fonds de roulement est donc de 152 866.37 €, représentant une dépense journalière de 136.25 € (contre 768.77 € fin 2023)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :**

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

- Report **déficit** en investissement (DI/001) : **56 929.74 €**
- **Réserve** (RI/1068) **: 11 424.59 €**
- Report **excédent** en fonctionnement (002) : **198 371.52 €**

Vote de Subventions 2025

Il est proposé d'attribuer aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Montant proposé par commission budget	VOTE 2025	observations sur demande 2025
A.P.E.L	3 000,00	3 000,00	
COMITE DES SPORTS	596,00	596,00	
FAMILLES RURALES (activités)	150,00	150,00	
FOYER DES JEUNES	150,00	150,00	
GENERATION MOUVEMENTS- Club du Château	150,00	150,00	
LA ROUE COURBEVAILLAISE	150,00	150,00	
MUTUELLE COUPS DURS	150,00	150,00	
BAR ASSOCIATIF "AU RENDEZ-VOUS"	150,00	150,00	
SYND DEFENSE ENNEMIS. CULTURES	195,00	195,00	
TENNIS LOISIRS COURBEVEILLAIS	150,00	150,00	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNAUTE DU PAYS DE CRAON	**Montant proposé par commission budget**	**VOTE 2025**	**observations sur demande 2025**
AVANT GARDE COSSEENNE	216,00	216,00	
ASSOCIATIONS DEPARTEMENTALES			
Actiléen Tennis de table	28,00	32,00	
APF France handicap ancienne Association des paralysés de France	20,00	20,00	
Association PREVENTION ROUTIERE de la Mayenne	20,00	20,00	
COMICE AGRICOLE 5 CANTONS de Laval et de St Berthevin	60,00	60,00	
Restaurants du Cœur de la Mayenne	20,00	20,00	
UDAF de la Mayenne	60,00	60,00	
Union cycliste Sud 53	32,00	32,00	
ASSOCIATIONS HORS DEPARTEMENT			
AFM Téléthon	20,00	20,00	
SOUS-TOTAL	**5 317,00**	**5 321,00**	
COTISATIONS ANNUELLES (art. 6281)			
CAUE	110,00	110,00	
Polleniz	174,65	174,65	
SOUS-TOTAL	**284,65 €**	**284,65 €**	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
VOTE les subventions aux associations pour un montant de 5 321 € et les cotisations annuelles au CAUE et à Polleniz pour un montant de 284.65 €.

Taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Si l'on conserve les taux de 2024 en 2025 pour les différentes taxes locales, les produits attendus seraient de :

	Bases d'imposition	Taux votés	Produit correspondant
Taxe foncière (bâtie)	307 100	50,21 %	154 195
Taxe foncière (non bâtie)	160 600	42,25 %	67 854
Taxe d'Habitation	19 100	16,53 %	3 157

Produits attendus : 225 206 €

Après Délibération et par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le Conseil Municipal:

VOTE les taux d'imposition 2025 sur le Foncier bâti et non bâti ainsi que de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, conformément au tableau ci-dessus

DECIDE de ne pas augmenter ces taux et de les laisser identiques à ceux de 2024

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux ainsi qu'à la direction départementale des finances publiques.

Budget primitif 2025 du budget annexe Lotissement du Puits

Considérant que les élus ont été destinataires du projet de Budget primitif conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT
Etant rappelé que l'ensemble des BP (budget principal et budget annexe) doivent toujours être votés lors de la même séance.

Vu la délibération 20250408 d'affectation du résultat 2024 au BP 2025 du budget annexe « Lotissement du Puits »

Monsieur Daneels, adjoint délégué aux finances, propose un projet de BP 2025 qui se présente comme suit :

* Section de fonctionnement :
- Recettes de fonctionnement..... **29 835.58 €**
- Dépenses de fonctionnement..... **29 835.00 €**

Monsieur Daneels rappelle que, conformément aux articles L.1612-6 et L1612-7 du CGCT, le vote en sur-équilibre de la section de fonctionnement est possible dans la limite de la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté.

* Section d'investissement :
- Recettes d'investissement..... **29 830.00 €**
- Dépenses d'investissement..... **29 830.00 €**

Il est précisé que la dernière parcelle a été préréservée. Il convient donc de délibérer sur cette vente (sujet inscrit à un prochain point de la présente séance), afin qu'elle soit ensuite actée chez le notaire. A ce stade, le présent projet de BP ne prend donc pas en compte cette recette.
Il conviendra de prendre une DM au cours d'année, pour passer les dernières écritures de ce budget annexe, qui devra être clôturé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

➢ **APPROUVE, avec 0 abstention, 0 voix contre et 10 voix pour, le budget primitif tel que présenté en annexe.**

Budget primitif 2025 du Budget principal.

Considérant que les élus ont été destinataires du projet de Budget primitif conformément à l'article L. 5217-10-4 du CGCT
Etant rappelé que l'ensemble des BP (budget principal et budget annexe) doivent toujours être votés lors de la même séance.

Vu la délibération 20250409 d'affectation du résultat 2024 au BP 2025 du budget annexe « Lotissement du Puits »
Vu la délibération 20240512 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe « Lotissement du Puits »

Monsieur Daneels, adjoint délégué aux finances, propose un projet de BP 2025 qui se présente comme suit :

* Section de fonctionnement :
- Recettes de fonctionnement..... **688 943.81 €**
- Dépenses de fonctionnement..... **688 943.81 €**

* Section d'investissement :
- Recettes d'investissement..... **2 281 049.65 €**
(dont RAR 1 055 039.01 €)
- Dépenses d'investissement..... **2 281 049.65 €**
(dont RAR 1 009 533.86 €)

Ce projet fait l'objet des observations/précisions suivantes :

La Capacité de désendettement doit être inférieur à 7 ans. Les aides qui ont été notifiées c'est bon. Certaines subventions sont versées après. On ne peut pas faire un plan comptable sur des suppositions. Possibilités de prendre un rendez-vous avec Mr BOBLIQUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

➢ **APPROUVE, avec 2 abstentions, 0 voix contre et 8 voix pour, le budget primitif tel que présenté en annexe**

Demande de subvention Volet Habitat du Contrat de territoire du CD 53 2023-2028.

Monsieur Daneels expose que le volet Habitat du Contrat de territoire du Conseil Départemental permet de financer la construction ou la réhabilitation de logements communaux.
La dotation est de 25.42 euros par habitant soit 25.42 X 640 = 16 268.00 €

Monsieur Daneels propose de solliciter le volet Habitat du Contrat de territoire pour l'opération suivante :
⇨ Intitulé de l'opération : Construction d'un logement, T3 de 57.65 m2, dans le cadre de la revitalisation du bourg.

⇨ Plan de financement prévisionnel du projet :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Travaux	162 202.00	Fonds de concours CCPC	17 524.00
Etudes (MO et contrôles)	12 976.00	Subvention CD 53 Contrat de territoire	16 268.00
		Gal Sud Mayenne	20 000.00
		Autofinancement	121 386.00
Total investissement	**175 178.00**	**Total financement**	**175 178.00**

Après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil municipal :

⇨ **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus,
⇨ **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du volet Habitat du Contrat de territoire 2023-2028 du Conseil Départemental de la Mayenne,
⇨ **AUTORISE le Maire** à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Questions - Informations diverses

Questions diverses :

o Défibrillateur : changement des électrodes et de l'alarme en 2021. Tant que le voyant vert est allumé le défibrillateur fonctionne.

- Point sur le travail de la commission lotissement. Réfléchir au terrain. Rencontre avec Procivis le 4/04/2025 pour parler de logements sociaux.

- Les jardiniers d'une entreprise doivent venir la semaine prochaine pour faire les massifs. Les travaux dans la rue des Douves continuent. Les travaux recommencent dans la rue des sports.

Une réunion est fixée le 24 avril 2025 à 20h30, afin de faire un point sur l'appel d'offre du projet de la MAM pour tous les élus.

La prochaine réunion des adjoints aura lieu le mardi 20 mai 2025.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 5 juin à 20 h 30.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, aucun conseiller municipal ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22 h 48.

La secrétaire de séance
Angélique ESNAULT

Le Maire,
Jean-Noël AMBROIS